VOTRE RÔLE A-T-IL CHANGÉ AVEC LE NOUVEAU RDM DE L'UE ?

Le règlement de l'Union européenne (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (RDM) forme le nouveau cadre réglementaire régissant la production et la distribution des dispositifs médicaux (y compris des gants et masques médicaux) en Europe. Les entreprises souhaitant commercialiser des dispositifs médicaux sur le marché européen sont tenues de s'y conformer. Ce règlement remplace la précédente directive 93/42/CEE du Conseil relative aux dispositifs médicaux (DDM).

Le nouveau RDM est susceptible de modifier le rôle et les responsabilités de nombreuses entreprises qui distribuaient et commercialisaient jusque là des gants et des masques médicaux. Ansell a rédigé ce guide très simple d'utilisation pour vous aider à déterminer si le rôle de votre entreprise changera avec le nouveau RDM.

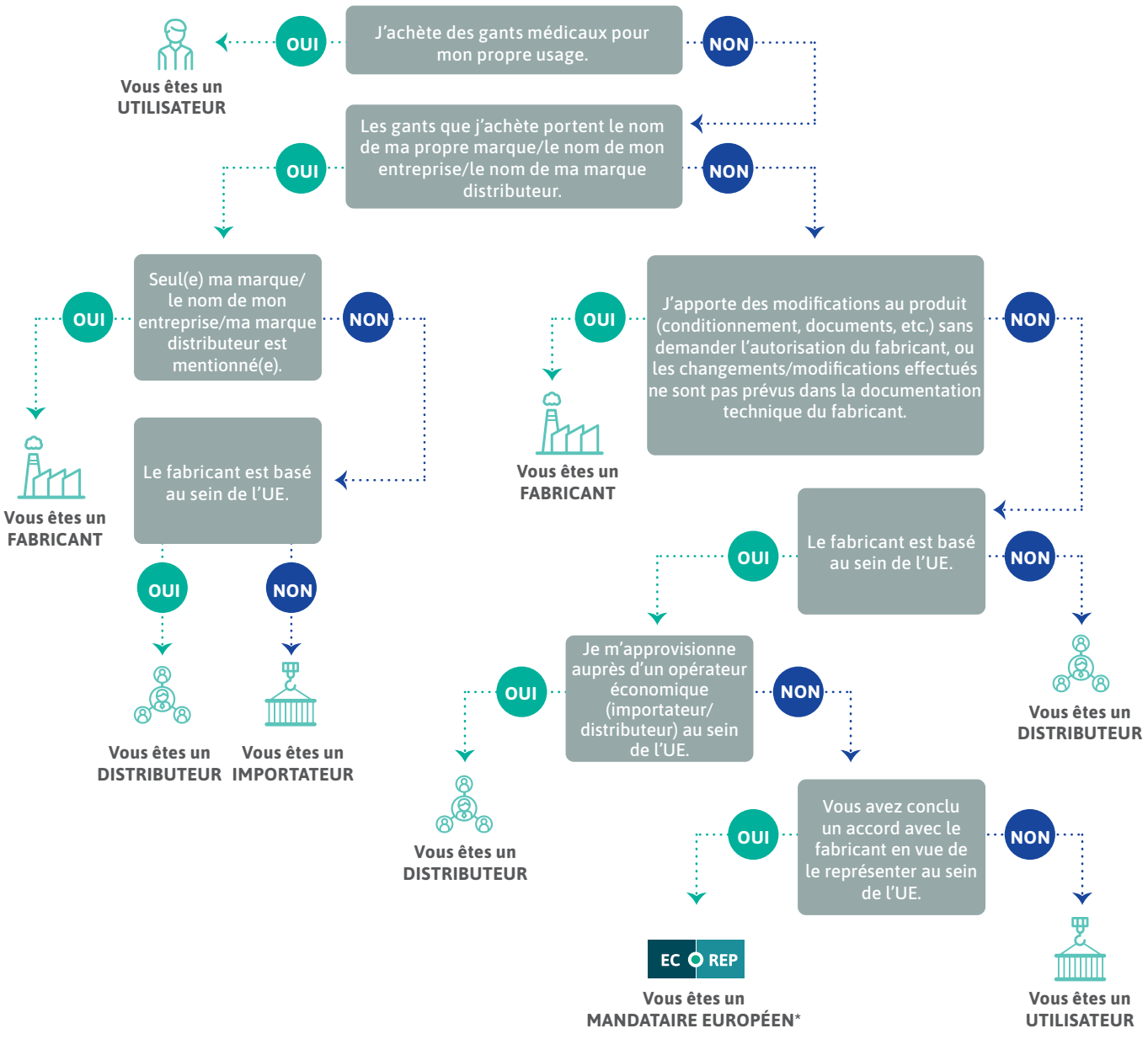

www.ansell.com

Ansell ainsi que les noms de produits suivis des symboles ™ et ® sont des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou d'une de ses filiales. © 2021 Ansell Limited. Tous droits réservés.